

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du JEUDI 23/01/2025 à 20h00**

Présent(e)s : M.M Vincent RESTIF – Alain MAUNIER – Daniel BLU - Cynthia CADOT – Eliane GUYON  
- Anthony TOURTIER - Dominique TUSSEAU - Bruno TOUPLAIN – Dominique MOUNIER – Laëtitia ROUEIL - Pascale JULIEN – Rose-Marie MARCINIAK

Absent(e)s : Mme Jessicka LUCIEN

Excusé : M. Franck CHRETIEN – Florent CROSNIER

Pouvoir :

Secrétaire : Eliane GUYON

Date de convocation et d'affichage :

17/01/2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Quorum : 8

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation PV du 12/12/2024
2. CCPC : Tarification ordures ménagères
3. Création d'une voie douce en agglomération : Résultat d'appel d'offres et choix de l'entreprise – Avenant marché de maîtrise d'œuvre – Devis bornage parcelles à acquérir
4. Cimetière : Chapelle : Approbation projet de rénovation et demandes de subventions DETR et Conseil Départemental – Approbation projet d'aménagement du cimetière et demande de subvention DETR projet d'aménagement du cimetière
5. Lotissement des Lilas : Vente de la parcelle N°5 à M. JOUIN Marius
6. Soutien à la population de Mayotte : Proposition de verser une aide de 500 €
7. Questions diverses et imprévues

1. Approbation PV du 12/12/2024

Le conseil municipal, approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents.

2. CCPC : Tarification ordures ménagères

M. le maire expose la demande d'étude qui porterait sur les différents modes de tarification des ordures ménagères.

Il rappelle qu'actuellement la TEOM est calculée sur la base locative du foncier bâti.

L'étude portera sur la TEOM

La TEOM Incitative ( levée de bacs )

La REOM Redevance OM liée au logement ou à l'habitant

La REOM Redevance OM liée au logement ou à l'habitant + part incitative.

TEOM en fonction de la valeur locative du logement un peu vieille – 1970 et multipliée par le taux fixé par la CCPC – Inconvénient pas de lien avec le service rendu – Même tarif suivant nombre d'habitants dans le logement. Elle comprend la collecte des poubelles (OM + tri) et l'accès à la déchetterie.

TEOM Incitative : Même calcul + nombre de levée, bac pucé ;

REOM : Montant fixe par rapport au service rendu

REOM + part incitative (Nombre de levée de bacs)

Le passage à la REOM augmenterait en moyenne le prix de 23%. Les logements avec peu d'habitants diminueraient et les logements avec plus d'habitant augmenteraient.

La gestion de la REOM par la CCPC nécessiterait 3 ETP

Etude réalisée par un bureau d'études pour un montant de 23 745 € TTC, pourrait être subvention à 80% par l'ADEME ;

La commission déchet souhaite conserver la TEOM, car elle est plus simple à gérer.

Evolution taux TEOM : augmente car l'usine de traitement à Pontmain est à rénover + le coût de l'énergie + Taxe sur les polluants –

Inciter les usagers à trier, mulching, etc... 75 % paient moins que la moyenne 164 €.

Etude en 2022 : bon tri – 95 kg/habitant – Si tri parfait : il resterait 32 % déchets résiduels.

M. Dominique Mounier informe qu'un camion n'avait pas mis de filet sur camion tout venant et qu'un matelas s'est envolé.

### 3. Création d'une voie douce en agglomération :

M. le maire informe que suite aux demandes de subvention concernant ce projet, la commune a reçu un accord de financement : Fonds verts : 52 % et 25 % du CD53 soit 77 %

#### 3-1 Résultat d'appel d'offres travaux et choix de l'entreprise Délibération N°2025-01-01

M. BLU Daniel informe que suite à l'appel d'offres concernant le projet de création de voie douce en cœur de bourg de Pommerieux du Nord Route de Craon au Sud Est approuvé lors de la réunion du 14 novembre dernier, le bureau d'études a présenté une synthèse des offres à la commission appel d'offres réunie le 20/01/2025, soit :

3 - Classement des offres				
	Nom	Chazé TP	Eurovia Atlantique	Pigeon TP
Classement final	Montant HT total base	82 072,26 €	82 777,45 €	81 911,73 €
	Montant HT total PSE	49 443,93 €	45 000,10 €	46 511,10 €
	Montant HT total base + PSE	131 516,19 €	127 777,55 €	128 422,83 €
	Note prix sur 60	58,29	60,00	59,70
	Note technique sur 40	38,00	40,00	38,00
	<b>Total note sur 100 points</b>	<b>96,29</b>	<b>100,00</b>	<b>97,70</b>
	<b>Classement</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
4- Proposition du maître d'oeuvre				
La MOE propose de retenir :	<b>EUROVIA ATLANTIQUE</b>	pour un montant H.T. de (base) :	82 777,45 €	
		pour un montant H.T. de (PSE) :	45 000,10 €	
		pour un montant H.T. de (base + PSE) :	127 777,55 €	

M. BLU Daniel, adjoint, en charge de la voirie précise que la note technique comprend différents éléments : calendrier, traitement des déchets, qualité entreprise, etc...que la PSE concerne les travaux supplémentaires route d'Ampoigné.

Décision : Le conseil municipal, après présentation de la synthèse des offres et délibération, à l'unanimité, accepte l'offre de Eurovia Atlantique pour un montant de 127 777,55 € H.T soit 153 333,06 TTC, autorise le maire à signer le marché et tous les documents s'y rapportant.

### 3-2 Avenant marché de maîtrise d'œuvre bureau d'études ECR Environnement – Délibération N°2025-01-02

M. BLU Daniel explique que suite à la prise en charge par la commune de la partie de voie douce route d'Ampoigné par la commune, il convient de réaliser un avenant pour le bureau d'études qui sera chargé de la maîtrise d'œuvre, soit :

#### **POMMERIEUX - Création d'une voie douce en agglomération Avenant : Travaux Route d'Amoigné**

Montant définitif AVP : 142 567,00 € HT      Taux de rémunération : 7,83%  
Montant honoraires marché : 7 825,00 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre	Abréviation	Prix de revient avenant	Prix de revient total
Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie douce en agglomération - POMMERIEUX			
Diagnosics / Esquisses	DIAG/ESQ	507,00 €	1 697,00 €
Avant Projet	AVP	561,00 €	1 876,00 €
Projet	PRO	662,00 €	2 217,00 €
Assistance pour la passation des Contrats de Travaux	ACT	333,00 €	1 113,00 €
Supervision des études d'exécutions	VISA	254,00 €	849,00 €
Direction de l'Exécution des contrats de Travaux	DET	638,00 €	2 133,00 €
Assistance aux Opérations de Réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement	AOR	382,00 €	1 277,00 €
<b>TOTAL HT</b>		<b>3 337,00 €</b>	<b>11 162,00 €</b>
TVA 20%		667,40 €	2 232,40 €
<b>TOTAL TTC</b>		<b>4 004,40 €</b>	<b>13 394,40 €</b>

Il précise que les honoraires du bureau d'études sont basés sur l'avant-projet définitif et non sur le montant réel des travaux, et que c'est le BE qui estime les travaux.

Décision : Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte l'avenant N°1 proposé par le bureau d'étude ECR pour la MO route d'Amoigné pour un montant de 3 337 € H.T soit 4 004,40 € TTC, autorise le maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rapportant.

### 3-3 Devis bornage

Le devis n'ayant pas été réalisé à ce jour, il sera présenté lors d'une prochaine réunion du conseil municipal.

4. Cimetière :

### 4-1 Approbation projet de rénovation de la Chapelle du cimetière et demandes de subventions DETR et Conseil Départemental – Délibération N°2025-01-03

M. le maire informe qu'il est nécessaire de réfectionner la chapelle se trouvant au cimetière et servant d'ossuaire. La porte est en très mauvais état, la trappe d'accès à l'ossuaire menace de s'écrouler et doit être dotée d'une échelle meunière, le dessus de l'autel en bois est à refaire, les corniches sont en partie tombées. Une signalétique devra être apposée ainsi que des étiquettes nominatives apposées sur un panneau. Le sol carrelé doit être refait ainsi que la pose de plinthes. Un nettoyage du mur extérieur sera également nécessaire.

1 seul devis pour les travaux de plâtrerie et 2 devis pour la menuiserie : BARAIS et KGM Devis signalétique Tech Design.1 devis carrelage FGCM Devis nettoyage extérieur à la vapeur Chesneau environnement

#### Plan de financement

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant
Travaux de plâtrerie	1880.32	Subvention sollicitée CD 53 30%	4443.00
Travaux de menuiserie	7632.74	Subvention sollicitée DETR 30 %	4443.00
Signalétique	543.51	Autofinancement 40%	5924.82
Carrelage	4201.75		
Nettoyage extérieur	552.50		
TOTAL	14 810.82 €	TOTAL	14 810.82 €

Sur proposition de M. maire le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :  
approuve le projet de rénovation de la Chapelle du cimetière dans son ensemble  
Sollicite les subventions CD 53 « Aide à la restauration du Patrimoine » et DETR pour un montant de 4 443 € chacune, autorise le maire à signer les devis après avoir reçu les réponses aux demandes de subvention, et tous les documents relatifs à ce projet.

#### 4-2 Approbation projet d'aménagement du cimetière et demande de subvention DETR projet d'aménagement du cimetière

M. Alain MAUNIER informe qu'il manque le devis établi par les PF de reprises des tombes, une soixante environ et propose de demander la subvention DETR pour 2026 soit 20% qui concernera l'aménagement PMR-circulation et la création de terrains communs.

Une commission cimetière sera reprogrammée.

#### 5. Lotissement des Lilas : Vente de la parcelle N°5 à M. JOUIN Marius – Délibération N°2025-01-04

M. le maire présente la demande d'achat de M. JOUIN Marius concernant le lot N° 5 du Lotissement des Lilas, cadastrée section D N° 599 de 995 m<sup>2</sup> au prix de 26 616,25 € HT soit 31 561,40 € TTC (TVA sur marge de 4 945,15 €).

Vu le permis d'aménager initial N°PA 053 180 11 B3001 accordé par arrêté le 31 janvier 2012,  
Vu le permis d'aménager modificatif N° PA 053 180 11 B 3001-01 accordé par arrêté du 14 mars 2013 ;  
Vu le permis d'aménager modificatif N° PA 053 180 11 B 3001-02 accordé par arrêté du 26 janvier 2017  
Vu le permis d'aménager modificatif N°PA 053 180 11 B 3001-03 accordé par arrêté du 16/04/2020  
Vu le permis d'aménager modificatif N° PA 053 180 11 B 3001-4 accordé par arrêté du 08/09/2020  
Vu la délibération en date du 26/07/2012, visée par la Sous-Préfecture le 27 juillet 2012 décidant de fixer le prix de vente à 26,75 € hors taxe le M<sup>2</sup> pour les 21 lots soumis à la vente,  
Vu la promesse d'achat signée du demandeur du 03/01/2025,

**Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,**

- **Autorise** la vente du Lot 5 d'une surface de 995 m<sup>2</sup> cadastré section D N° 599 au prix de 26616,25 € HT soit 31 561,40 € TTC (TVA sur marge de 4 945,15 €).
- **Autorise** M. le maire ou l'un de ses représentants à signer l'acte de vente et tous les documents s'y rapportant.

<p>6. Soutien à la population de Mayotte : Proposition de verser une aide de 500 € - Délibération N°2025-01-05</p>
--

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,  
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Pommerieux tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de Pommerieux de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 €  
à la Protection civile – Tour Essor – 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN
- Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité approuve ce soutien à la population de Mayotte, habilite Monsieur le maire à verser cette aide de 500 € à la Protection civile, autorise le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

<p>7. Questions diverses et imprévues</p>
---

Projet ombrières :

- Date réunion publique 23/04/2025 à 20h30 – Post contact à envoyer

Projet commerce – lieu de vie

- CR dernier comité de pilotage – 4 réunions : M. TOUPLAIN Bruno expose le compte-rendu :  
2 possibilités :  
Réhabilitation foyer des jeunes : Points négatifs : Eclairage, orientation, visibilité  
ou construction d'un nouveau bâtiment place de l'église : Point négatif : Accès d'un particulier au garage privé dans le fonds. Point positif : exploiter le petit square situé en haut de la place  
Tout est à inventer : commerce, associatif ou les 2.
- Visite de la Loupiote (bar –épicerie – petite restauration) à Houssay le vendredi 7/03/2025

Laëtitia Roueil informe que suite à la suppression du Stop route de Chérancé, les conducteurs ne respectent pas la priorité à droite.

Rose-Marie MARCINIAK donne le compte-rendu du Point info prévention /santé le 15/01/2025 à la médiathèque : 2 personnes seulement sont passées dont 1 de Ballots – Dépliant offres en matière médicale (pharmacie, médecin, infirmier,...). Le choix de l'heure n'était pas optimum.

Cynthia CADOT propose cette rencontre lors de manifestation (journée citoyenne).

Le maire propose une rencontre avec les bénévoles de bibliothèque lors d'un prochain conseil municipal.

Agenda :

- Conseils municipaux à 20 H à partir de novembre :27/02/2025 -27/03/2025
- 04/02/2025 : Consultation projet rue des magnolias 17 H à la mairie
- 12/02/2025 : Réunion préparatoire Journée Citoyenne
- 28/02/2025 : Repas élus/agents 30 €/ personne – Réponse le 10/02 au plus tard.
- 01/03/2025 : Réunion argent de poche
- 10/03/2025 : Rencontre conseiller DGFIP
- 11/03/2025 : Réunion communication
- 20/03/2025 : Commission finances
- 23/04/2025 : Réunion publique : projet ombrières
- 24/05/2025 : Journée citoyenne
- 22/06/2025 : Pommérolienne (randonnées et courses cyclistes)
- 12/07/2025 : Tour de France

Levée de séance à 22H25

---

Le maire,  
Vincent RESTIF

Le secrétaire,  
Eliane GUYON